

Version: FR/22-07-22/A page : 1/6

# SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

# 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Acide fumarique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Additif alimentaire / Ingrédient pour produits cosmétiques / Ne convient pas pour un usage biocide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur la société : Institut Œnologique de Champagne

Z.I. de Mardeuil – Allée de Cumières – BP 25 51201 EPERNAY Cedex

**FRANCE** 

Tel: + 33 (0) 3.26.51.96.00. Fax: +33 (0) 3.26.51.02.20.

fds@ioc.eu.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de l'organisme officiel : 01.45.42.59.59

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH:

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Autres dangers et conseils :

Risque d'explosion de poussière

### 2.2 .Éléments d'étiquetage

Etiquetage SGH:

Symbole (s):



### Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence :

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

# SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Synonymes: Acide (E)-but\*2-ène-1,4-dioïque

Concentration: > 99.7% Formule moléculaire : C4-H4-O4 Poids moléculaire: 116.07 g/mol

N°CAS: 110-17-8 N°CE: 203-743-0 3.2. Mélanges

# **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : s'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Inhalation: mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage de combustion. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminées. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Contact avec les yeux: rincer immédiatement l'œil (les yeux) à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'œil intact. Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.



Version : FR/22-07-22/A page : 2/6

Ingestion : se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus immédiats et traitements

Aucune donnée disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Aucune donnée disponible

### **SECTION 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1. Moyens d'extinction

Conseillés : pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool ou de la poudre sèche .

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

### SECTION 6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Eviter la formation de poussière. Eviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniac. Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible.

### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger: éviter le contact avec la peau et les yeux. Equipement de protection individuelle, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

<u>Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion</u>: éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

<u>Autres données</u>: pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

### SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Données non disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

<u>Protection respiratoire</u>: Masque avec filtre à poussière P3 si solide ou avec filtre de type A pour vapeurs et gaz organiques avec un point d'ébullition > 65°C si fondu. (EN 149).

<u>Protection de la peau</u>: Le matériau des gants doit être imperméable et stable avec la substance. Indisponible des informations spécifiques concernant l'adéquation du matériau et l'épaisseur des gants. Consulter le fournisseur de gants pour des informations spécifiques sur l'adéquation des gants. Remplacez les gants en cas de contamination interne, lorsqu'ils sont perforés ou si le la contamination externe ne peut pas être éliminée. La durée réelle de la protection offerte dépend des conditions d'utilisation.

Protection des yeux : lunettes de sécurité avec protections latérales conformes à l'EN166.

Protection du corps : Utiliser des vêtements de protection chimique appropriés

Mesures d'hygiène : à manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### **SECTION 9.** PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Solide blanc en poudre cristalline

Odeur : Caractéristique

Seuil olfactif: Donnée non disponible.

pH: 2.1 à 4.9 g/L à 20°C

Point de fusion/ point de congélation : 298-300 °C



Version : FR/22-07-22/A page : 3/6

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible.

Point éclair : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible.

Inflammabilité: Non inflammable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : 40 % - 3%

<u>Pression de vapeur :</u>2.2 hPa à 165 °C. <u>Densité de vapeur :</u> Donnée non disponible.

Solubilités: Donnée non disponible Coefficient de partage: 0.46 à 20°C.

Température d'auto-inflammabilité : 399 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible.

Viscosité : Donnée non disponible

<u>Propriétés explosives : Donnée non disponible</u> <u>Propriétés comburantes : Donnée non disponible</u>

9.2. Autres informations

### **SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE**

### 10.1. Réactivité

Donnée non disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable pendant plusieurs années dès lors qu'il est stocké dans un endroit sec et frais.

# 10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la formation de charges électrostatiques. Éviter l'exposition aux sources de chaleur. Éviter la formation de poussière

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants, Amines, Des bases fortes

# 10.6. Produits de décomposition

Donnée non disponible

# **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

# 11.1. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Oral:

Méthode: équivalent ou similaire à la ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité orale aiguë)

rat (Sprague-Dawley) mâle/femelle; voie orale : sonde gastrique.

Résultats:

LD50 : 10700 mg/kg pc (mâle) LD50 : 9 300 mg/kg pc (femelle)

Cutané:

équivalent ou similaire à la ligne directrice 402 de l'OCDE (toxicité cutanée aiguë)

lapin (New Zealand White) femelle; Bandage : occlusif

Résultats:

LD50 : 20000 mg/kg pc (femelle)

<u>Inhalation</u> : non disponible

<u>Corrosion/irritation cutanée</u> :

Méthode

Ligne directrice 404 de l'OCDE (irritation cutanée aiguë / corrosion)

Lapin (petit russe blanc), Bandage : occlusif (rasé)

Résultats : légèrement irritant

<u>Lésions oculaires graves / irritation oculaire</u> :

Méthode:

Ligne directrice 405 de l'OCDE (irritation/corrosion aiguë des yeux)

Lapin (petit russe blanc)
Résultats : Modérément irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :



Version : FR/22-07-22/A page : 4/6

Sensibilisation respiratoire: non disponible

Sensibilisation cutanée :

Méthode:

Ligne directrice 406 de l'OCDE (sensibilisation cutanée) cobaye (Bor : DHPW) femelle ; Test de maximisation sur cobaye ; Induction : intradermique, épicutanée, occlusive.

Résultat : Non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales :

In vitro:

Test de mutation génique de cellules de mammifères (mutation génique) :

Méthode:

Équivalent et similaire à la ligne directrice 476 de l'OCDE (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

cellules de lymphome de souris L5178Y (avec et sans activation métabolique);

Résultats : négatifs

Test d'aberration chromosomique chez les mammifères (aberration chromosomique) :

Méthode:

équivalent ou similaire à la ligne directrice 473 de l'OCDE (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)

Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois (V79) (avec et sans activation métabolique).

Résultats : négatifs

In Vivo: Données non disponibles Cancérogénicité: non disponible Toxicité pour la reproduction.

Effets sur la fonction sexuelle et la fertilité :

Étude à l'appui :

Méthode:

autres; cochon d'inde mâle/femelle; étude de première génération ; orale : nourrir

Résultats:

NOAEL (P):> 400 mg/kg pc/jour (nominal) (mâle/femelle) (pas d'effet observé)

NOAEL (F1):> 400 mg/kg pc/jour (nominal) (pas d'effet observé)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - Exposition unique :

indisponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - Exposition répétée :

Oral: Méthode:

équivalent ou similaire à la ligne directrice 452 de l'OCDE (Études de toxicité chronique).

rat (Osborne-Mendel) mâle, chronique (voie orale : alimentation)

Résultats:

NOAEL: 600 mg/kg pc/jour (nominal) (mâle) Danger par aspiration: non disponible

# **SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë :

Poisson:

Méthode:

Ligne directrice 203 de l'OCDE (Poissons, essai de toxicité aiguë);

Brachydanio rerio (nouveau nom : Danio rerio), eau douce, semi-statique.

Résultats:

CL50 (7 j) : > 100 mg/L test mat. (nominal)

Invertébrés aquatiques :

Méthode:

Ligne directrice 202 de l'OCDE (Test d'immobilisation aiguë de Daphnia sp.)

Daphnia magna, d'eau douce, semi-statique.

Résultats:

CE50 (48 h): > 100 mg/L test mat. (nominal) basé sur : mobilité

Méthode:

Recherche écologique Série EPA-660 / 3-75-009



Version : FR/22-07-22/A page : 5/6

Daphnia magna, eau douce, statique.

Résultats:

CE50 (48 h): 212 mg/L test mat. (nominal) basé sur : mobilité

Algues et autres plantes aquatiques :

Méthode:

Ligne directrice 201 de l'OCDE (Algue, essai d'inhibition de la croissance)

Pseudokirchnerella subcapitata (algue), eau douce, statique.

Résultats:

EC50 (72 h): > 100 mg/L test mat. (nominal) basé sur : biomasse

EC50 (72 h): > 100 mg/L test mat. (nominal) basé sur : taux de croissance

NOEC (72 h): 100 mg/L test mat. (nominal) basé sur : biomasse

NOEC (72 h): 100 mg/L test mat. (nominal) basé sur : taux de croissance

Micro-organismes aquatiques:

Méthode:

Ligne directrice 209 de l'OCDE (boues activées, essai d'inhibition de la respiration);

boues activées d'une station d'épuration à prédominance domestique ; eau douce, statique.

Résultats:

EC50 (3h):> 300 mg/L test mat. (nominal) basé sur : la fréquence respiratoire

Toxicité aquatique à long terme : Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

# **SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

### 13.1 Méthodes de traitements des déchets

<u>Produit</u>: ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### 14.1. Numéro ONU

Non soumis.

# 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non soumis.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non soumis.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non soumis.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non soumis

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non soumis

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe 2 de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non soumis.

# **SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

15.1. Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Donnée non disponible.

# 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible



Version : FR/22-07-22/A page : 6/6

### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Révision complète de mise en conformité avec le règlement (UE) N°453/2010 du 20 Mai 2010

Texte intégral des phrases H citées dans les sections 2 et 3 : H319 Provoque une sévère irritation des yeux

<sup>&</sup>quot;Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur la réglementation tant nationale que communautaire.

Le produit ne doit être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés, sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci."